



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/2008

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 29 septembre 2008

D - 20080487

Aujourd'hui Lundi 29 septembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, (*présente à partir de 17h 30*) M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, (*présent à partir de 17h 30*) Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, (*présent jusqu'à 16h 55*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Chantal BOURRAGUE, M. Jacques RESPAUD,

***Association AUTOCOMM transformée en SA SCIC (société anonyme constituée en société coopérative d'intérêt collectif). Participation au capital de la société anonyme d'auto partage, société coopérative d'intérêt collectif.
Autorisation. Décision.***

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Autocomm est une association loi 1901 née en 2001. Depuis sa création, son but est la promotion de l'auto partage sur la ville de Bordeaux et ses communes voisines.

L'auto partage est basé sur un principe simple : une voiture, une place, un tarif. L'auto partage est un service de location courte durée (1h, 1 soirée, 1 week-end), accessible 24h/24 et 7j/7 grâce à un réseau de stations urbaines. Pour faire ses courses, honorer un rendez-vous ou se promener, cette démarche s'inscrit dans la logique de réduction des véhicules en circulation et elle participe à une approche de développement durable globale.

Entre 2001 et fin 2006, l'association s'est développée sur un mode entièrement bénévole, sans financement extérieur, avec un développement limité mais une identité associative forte. En 2005, l'arrivée du prestataire EILEO a permis d'automatiser la réservation et l'accès aux voitures. Depuis cette date, l'association a fait le choix du développement et des partenariats avec les collectivités, dans la perspective d'une transformation de sa structure en société coopérative d'intérêt collectif.

La mairie a adhéré à cette association par délibération N° 20080108 du 25 février 2008 dans le cadre d'une relation client-fournisseurs classique, selon les modalités suivantes :

- Adhésion par paiement de 545 € (dont 500 € remboursables en sortie d'adhésion).
- Disposition de 5 cartes utilisateurs pour un montant de 20.70 €/ mois. (248.40 €/ an)
- Facturation mensuelle des véhicules au prorata temporis (1.46 € / heure) et kilométrique (0.27 €/ km).
- Gratuité du stationnement en centre ville pendant 1heure 30 minutes.

Compte tenu de la perception positive de l'action de cette association, la reconnaissance de l'intérêt d'une offre de déplacements alternatifs s'affirme plus que jamais. C'est la raison pour laquelle la Ville de Bordeaux souhaite soutenir plus fortement cette initiative éco-citoyenne.

L'entreprise associative a décidé de se transformer en SA SCIC à capital variable lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008.

La constitution de la SA SCIC Autocomm a ensuite été actée en Assemblée Générale du 29 juillet 2008 avec pour objectif de regrouper 1 000 adhérents pour 50 voitures dans 3 ans et d'être autonome financièrement sans aide publique pour 2011.

La société a prévu de constituer son capital à hauteur de 20% grâce aux collectivités, le reste étant apporté par les salariés, utilisateurs, partenaires privés et réseaux de l'économie sociale et solidaire.

Aussi, afin de permettre à la SA SCIC Autocomm de poursuivre et développer son activité, je vous propose de participer au capital de ladite société par une entrée à hauteur de 5 000 euros. Néanmoins, lors de son adhésion à l'entreprise associative, la Ville a déjà versé une somme de 500 euros. Cet apport en fond associatif étant transformable en parts sociales de la nouvelle société, cette somme est déjà acquise. En conséquence, ces 500 euros sont donc à compléter par une participation au capital de la SA SCIC d'un montant de 4500 euros.

Il est à noter que la Ville n'attribuera pas d'autre participation financière à la société Autocomm au titre 2008.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Décider de la participation de la Ville au capital de la SA SCIC AUTOCOM pour 5000 euros
- Décider le versement au crédit d'AUTOCOMM dans la limite de 4500 euros au compte 261 du budget 2008
- Désigner le représentant de la Ville

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire

